



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 31 AOÛT 2023

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17  
Présents 16  
Procuration 1  
Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 20h30,  
Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,  
Maire.

Date de la convocation : 03/08/2023

Date d'affichage de la convocation : 21/08/2023

Date d'affichage de la délibération : 06 SEP. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Martine NOËL a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2023-58 Sorties d'inventaire du patrimoine communal

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'effectuer une mise à jour de l'inventaire du patrimoine communal.

Certains biens sont obsolètes ou ne fonctionnent plus et ne peuvent être réparés. En application de la procédure comptable, il convient de les sortir de l'actif de la commune pour leur valeur nette comptable étant précisé qu'il s'agit d'opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le Service de Gestion Comptable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à sortir de l'inventaire les biens pour mise à la réforme, annexés à la présente délibération.

*Décision*

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'autoriser Monsieur le Maire à sortir de l'inventaire les biens suivants pour mise à la réforme,

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 01/09/2023

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES

Le Maire,  
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE